

IL Y A ANGUILE SOUS ROCHE

Le 29 octobre dernier, le gouvernement a présenté le [projet de loi C-14](#) visant à modifier la *Loi sur la Société canadienne des postes*. S'il est adopté, ce projet de loi entraînera la déréglementation partielle de Postes Canada en retirant la poste-lettres internationale du privilège exclusif dont bénéficie la Société sur la collecte, la transmission et la livraison des lettres.

La deuxième lecture du projet de loi a commencé le 20 novembre et devrait reprendre le 3 ou le 4 décembre prochain.

Selon le gouvernement, le projet de loi C-14, qui est très court, vise un objectif bien précis : augmenter la concurrence dans le marché du courrier international de départ. Et comme des entreprises de réexpédition internationale exercent déjà leurs activités au Canada, qui consistent à rassembler le courrier et à l'expédier dans d'autres pays où il est traité puis posté à un tarif inférieur à celui en vigueur au Canada, le gouvernement prétend aussi que le projet de loi aura un impact mineur sur Postes Canada et ses services.

Nous ne sommes pas d'accord.

En réalité, le projet de loi C-14 ouvre la voie à la déréglementation pure et simple du service postal public.

Le « privilège exclusif » est une caractéristique fondamentale de Postes Canada. Ce mécanisme lui permet d'offrir des services postaux abordables à l'ensemble de la population partout au pays, une obligation que lui confère la Loi. Abolir ce privilège fera chuter les revenus de Postes Canada, ce qui mettrait en péril les services universels. Les services offerts dans les régions rurales et éloignées sont particulièrement vulnérables.

Une initiative qui préoccupe l'AFPC

Le projet de loi s'attaque à l'une des institutions publiques les plus importantes au Canada, une institution qui offre des services de qualité. Voilà pourquoi l'AFPC prend la défense de Postes Canada.

Par ailleurs, l'AFPC représente environ 2 600 travailleurs et travailleuses qui occupent divers emplois à Postes Canada dans les secteurs administratif, technique ou professionnel. Ces personnes assurent le bon fonctionnement quotidien du service postal public.

Projet de loi C-14 – Étapes déjà franchies et à venir

29 octobre Première lecture à la Chambre des communes

20 novembre Deuxième lecture

3-4 décembre Deuxième lecture, suite

Si le projet de loi C-14 est adopté en deuxième lecture, il sera probablement renvoyé au Comité permanent, des transports, de l'infrastructure et des collectivités.

La meilleure solution : le rejet du projet de loi C-14 en deuxième lecture!

Initiatives de l'AFPC

L'AFPC et le SEPC se sont associés à la campagne du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes afin d'empêcher l'adoption du projet de loi C-14.

Visitez le www.servicepostalpublic.ca pour obtenir de plus amples renseignements.

L'AFPC a envoyé une lettre au greffier du Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités, dans laquelle le syndicat demande l'autorisation de comparaître devant le Comité, advenant l'adoption du projet de loi en deuxième lecture.

Vous avez 2 minutes?

Alors, appelez votre député, demandez-lui ce qu'il pense du projet de loi C-14 et encouragez-le à voter contre. [Cliquez ici pour obtenir le numéro de téléphone des députés.](#)

D'autres renseignements suivront prochainement sur les moyens de contrer le projet de loi C-14. Restez à l'écoute!